

Commune
adhérente



Parc
naturel
régional
de Chartreuse



Les clefs de la Tour

Bulletin n°25
Septembre 2014

St-Pierre d'Entremont Savoie

Bulletin municipal

le mot du maire

Les finances locales au régime sec !

Baisse des recettes, hausse des dépenses. Tel est le programme du budget communal dans les années qui viennent. Si on ne veut pas voir les impôts monter en flèche, notre commune comme toutes les autres collectivités va devoir s'adapter et contribuer à l'effort de réduction des dépenses publiques.

De quelle manière vont être impactées nos finances?

Parmi les éléments déjà identifiés en dépenses : La hausse de la TVA car les communes ne récupèrent aucune TVA sur les dépenses de fonctionnement. La mise en place des nouveaux rythmes scolaires, même si cinq matinées d'enseignement par semaine c'est mieux pour les élèves. Le désengagement de l'état en matière d'instruction des demandes d'urbanisme. L'augmentation du coût du transport scolaire. Heureusement, nous avons pris les devants en planifiant un taux d'endettement à 0 dès 2018 hors emprunt du groupe scolaire.

Côté recettes, l'état annonce une réduction de 30% de ses dotations. Ces dernières représentent 18% de nos recettes de fonctionnement. Cette décision pourrait entraîner la perte d'un quart à un tiers de notre excédent de fonctionnement.

Et c'est l'excédent de fonctionnement qui finance nos investissements. Réduire l'écart entre recettes et dépenses aura des répercussions sur nos capacités à financer nos projets. D'autant que les taux de subvention se réduisent chaque année.

Il faudra faire preuve d'intelligence collective et d'innovation pour faire aussi bien avec moins de moyens. Et comme dirait Sénèque « ce n'est pas parce que c'est difficile que nous n'osons pas mais parce que nous n'osons pas que c'est difficile ».

Brigitte BIENASSIS

Le site internet fait peau neuve

Vous êtes très nombreux à utiliser depuis 2008 le site de la commune pour trouver les informations municipales, documents de référence, actualités locales. En effet, notre site compte près de 530 connexions par jour en moyenne. Dans un souci de rendre plus accessibles toutes ces données, le conseil municipal a décidé de remanier complètement le site. Il a confié cette mission à Quentin Normand (Koté, création de site internet), habitant de St Philibert.

L'arborescence du site sera entièrement retouchée et simplifiée pour une meilleure ergonomie :

- 7 rubriques principales en tête de page : « mairie », « urbanisme et travaux », « organisation du territoire », « économie - services - santé », « jeunesse », « vie sociale », « tourisme ».
- Un encadré « en un clic » pour accéder directement aux informations pratiques : « numéros utiles », « nouveaux ar-

rivants », « démarches administratives », « se déplacer », « louer une salle », « camping municipal », ...

- L'actualité avec une brève « à la une » et 6 autres brèves visibles sur la page d'accueil,
- Un accès direct par des icônes en tête de page, à la météo du jour et au site «service-public.fr» pour les formulaires officiels.
- Plus de photos et de visuels
- Et bien d'autres fonctionnalités.

Le nouveau site sera en service prochainement. Vous en serez informés!

Si vous souhaitez d'ores et déjà recevoir les informations directement sur votre adresse mail, transmettez là à l'adresse du secrétariat :
contact@saintpierredentremont.org.

Un logo pour identifier la commune

Quoi de plus emblématique de notre territoire que la Roche Veyrand surplombant le village, la tour d'Inferney marquant le passage entre «France» et «Savoie» et le drapeau savoyard qui nous différencie de nos voisins d'Isère.

Et bien, nous avons réuni ces trois symboles pour en faire la représentation de Saint-Pierre d'Entremont Savoie. Dorénavant, vous retrouverez ce logo sur le site internet, les courriers et autres publications communales. Ce logo a été réalisé par Koté, créateur de site internet.



**ST-PIERRE
D'ENTREMONT
SAVOIE**

Transport scolaire, qui paie quoi?

Cette année, le Conseil Général a augmenté la participation des familles au coût du transport scolaire. En 2013, elle était de 45 €/enfant, en 2014 elle variera de 40 € à 140 € en fonction du quotient familial.

Le transport scolaire coûte 1050 €/an et par enfant au Conseil Général, en augmentation de près de 8% en un an (augmentation de la TVA, passage à la semaine de 5 jours). Il faut savoir que les communes participent aussi à ce coût : 50% sont à leur charge pour les enfants habitant à moins de 3 km de leur école et 100% pour ceux habitant à moins d'1 km. Pour l'année 2013-2014, notre participation a été de 4200 euros pour 54 enfants transportés (33 collégiens et 21 primaires et maternelles) dont 8, habitant entre 1 et 3 km. Au niveau du canton



des Echelles, c'est le « syndicat intercommunal du collège des Echelles » qui gère le transport scolaire des primaires et des collégiens pour le compte du conseil général. Cette année, il a décidé de reconduire le mode de répartition des participations des communes : la moitié reste à charge de la commune concernée, l'autre moitié est répartie sur l'ensemble des communes, jouant ainsi la carte de la solidarité territoriale. Au total pour la commune, le poste transport scolaire représente une dépense de 8700 €/an (avec l'accompagnement des élèves de maternelle).

C'est la rentrée, quoi de neuf à l'école ?

Aurélie Jourdan, la nouvelle directrice a remplacé Sylvie Vuillet. Elle a rapidement et efficacement pris son poste et préparé l'année scolaire avec son équipe.

Cette rentrée voit aussi l'application des nouveaux rythmes scolaires : un étalement des 24 h d'enseignement sur 4,5 j et 3 h de temps d'activités périscolaires (TAP) répartis sur les après-midi. Tout s'est déroulé de façon satisfaisante tant pour l'équipe pédagogique que pour les élèves, les intervenants, les élus et les parents, même s'il faudra encore quelques ajustements.

Les TAP sont organisés de la façon suivante :

- Les maternelles (27 élèves - Aurélie Jourdan) : TAP de 45 mn chaque début d'après midi - 2 animateurs - les plus petits sont en sieste - les autres sont pris en charge par les animateurs pour des activités ludiques et de découverte.
- Les CP et CE1 (25 élèves - Laure Bamert) : TAP de 1h30 en début d'après midi, mardi et jeudi avec 2 intervenants
- Les CE2 et CM1 (21 élèves - Muriel Juillet) et CM2 (21 élèves - Sylvie Guenser) : TAP de 1h30 en fin d'après midi, mardi et jeudi avec 2 intervenants et un animateur.

Ces dispositions proposées par le comité de pilotage ont été validées par l'Education Nationale, les services Jeunesse et Sports et la CAF.

L'AADEC en assure l'organisation, la coordination et la gestion par convention avec les deux communes de St Pierre d'Entremont et Entremont le Vieux. L'AADEC a confié cette mission à Pauline Jeambrun. Voici les activités retenues pour la période de septembre à décembre 2014 :

- activités artistiques les mardis : Théâtre (Luc Vernay), musique (Dimitri Porcu) et arts plastiques (Nathalie Aretz). Les intervenants ont préparé en commun un programme évolutif. Ils disposent des salles de la Maison Hermesende et de la classe vacante.
- activités physiques et sportives les jeudis : les intervenants sont Aurélie Chardon et Delphine Dupraz. Les activités se déroulent en extérieur, dans l'EMA et la salle de motricité de l'école.

La programmation 2015 sera construite à partir de l'expérience des premiers mois de fonctionnement. En fin d'année, un bilan sera établi. Les aides de l'état couvriront cette année 60% des dépenses. Il est indispensable qu'elles soient pérennisées pour que cette réforme apporte un bénéfice durable aux élèves.

Urbanisme – constructions dispensées de toute formalité

Le code de l'urbanisme dispense certains travaux de formalités compte tenu de leur caractère temporaire ou en raison de leur importance. Ainsi, en dehors des secteurs sauvegardés (1) sont dispensés de formalités :

- les constructions dont l'emprise au sol et la surface de plancher sont inférieures à 5 m² ;
- les travaux d'entretien et de réparation ordinaires lorsqu'ils ne modifient pas l'aspect extérieur ;
- sous certaines conditions : les constructions temporaires dès lors que la durée d'installation n'exécède pas 3 mois ou 15 j en secteur sauvegardé (1)
- les piscines dont la superficie du bassin est inférieure ou égale à 10 m²

- les dalles, terrasses ou plateforme de plain-pied
Pour autant, à l'exception des constructions temporaires, il faut savoir que la dispense de formalités ne consiste pas à dispenser du respect des règles d'urbanisme (sauf construction temporaire). Par exemple, un abri de jardin de 4 m² doit avoir un toit à 2 pans, avec une pente de 80%. De telle sorte qu'une construction édictée à l'encontre des règles du droit des sols peut faire l'objet de sanctions, quand bien même elle ne nécessite pas d'obtenir une autorisation de travaux.

Le bon réflexe quand vous souhaitez faire des travaux extérieurs : consulter la mairie pour savoir ce qu'il faut faire. Tous les documents d'urbanisme sont disponibles sur le site internet www.saintpierre-dentremont.org/savoie/

(1) Sur notre territoire, la Chapelle des 10 000 martyrs génère autour d'elle un secteur sauvegardé de 500 m de rayon.

Le pont Nuât, enfin opérationnel

La réfection du pont Nuât est enfin achevée. Le bureau d'études GETEC en a assuré la maîtrise d'œuvre. L'entreprise STPL a réalisé les travaux.

Le coût total est de 74 000 € HT, 88 500 € TTC, réparti par moitié entre les deux Saint Pierre d'Entremont. Pour notre part, nous avons obtenu une dotation parlementaire de 30% du sénateur J-P Vial. Il reste donc 25 900 € HT à charge de la commune.

Grâce à ces travaux, ce pont peut maintenant supporter le passage de grumiers. Les grumes pourront être stockées côté Isère sur un terrain appartenant à la commune de St Pierre d'Entremont Savoie puis évacuées par ce pont. C'est donc une réelle avancée pour l'exploitation forestière de ce versant.

Les piétons, usagers les plus fréquents, auront à nouveau accès au réseau de chemins sur la rive gauche du Guiers. Et l'agriculteur exploitant les prés côté Isère pourra à nouveau installer sa salle de traite de ce côté.

Pour mémoire, la rive droite du Guiers à cet endroit est un «espace boisé classé» au PLU afin de protéger la ripisylve. Ce qui veut dire que toute coupe d'arbres doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux.



Adieu le SCOT, vive le PLUi valant SCOT !

Lancée en 2008, l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale SCOT (*) de l'Avant-Pays Savoyard est arrivé à son terme. Le conseil municipal comme celui des 3 autres communes des Entremonts, a émis un avis défavorable sur ce projet en janvier 2014. Il a considéré que la spécificité géographique de la commune était mal prise en considération (montagne), à la fois dans l'adoption de règles de densité de construction identiques à celles du reste de l'Avant-Pays, et dans la négation du caractère touristique d'une grande partie de notre économie.

De toute façon il aurait fallu le modifier pour intégrer les 4 communes iséroises de la Communauté de communes Coeur de Chartreuse (CCCC), qui ne sont pas dans le périmètre de ce SCOT.

Le conseil communautaire de la CCCC a lui aussi émis un avis négatif le 27 juin dernier. Le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard ne s'appliquera donc pas au territoire «cœur de Chartreuse».

Puisque tout territoire doit être couvert par un SCOT, la CCCC

envisage de mettre en place un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ayant valeur de SCOT, possibilité offerte par la loi.

C'est pourquoi, le 4 septembre dernier, le conseil communautaire a choisi de prendre la compétence «plan local d'urbanisme» et d'engager l'élaboration du PLUi dès que cette compétence sera effectivement transférée (les communes ont 3 mois pour se positionner). Elle prend ainsi un peu d'avance car la mise en place des PLUi sera obligatoire dès 2017.

Même avec un PLUi, les maires resteront seuls habilités à délivrer les autorisations d'urbanisme, la compétence «droit des sols» restant communale.

Le PLUi valant SCOT sera ainsi élaboré au plus proche des réalités du territoire. Il remplacera l'ensemble des PLU existants, tout en ayant la même valeur qu'un SCOT, un document au lieu de deux en quelque sorte.

(*) Le SCOT est un document de planification territoriale qui traduit un projet de développement d'un territoire pour les 20 à 25 années à venir, en matière d'organisation de l'espace, grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles et forestiers, politiques de l'habitat, de déplacements, d'équipement commercial et d'environnement.

Les réseaux du Pré du Comte à l'étude

Ça y est, nous lançons les études pour les travaux des réseaux du lotissement du Pré du Comte (assainissement collectif et enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques). Le bureau d'étude retenu est Profil Etudes. Le chiffrage détaillé des travaux nous permettra d'engager les demandes de subventions. L'entreprise Chartreuse Energie souhaite profiter de cette occasion pour prolonger son réseau de chaleur. Nous travaillerons donc de concert sur ce projet pour une réalisation possible en 2016.

Pour mémoire, les habitations de ce lotissement sont raccordées à un réseau unitaire communal qui collecte à la fois les eaux usées en sortie d'assainissement individuel et les eaux pluviales, pour rejeter l'ensemble dans le Guiers en contre bas. L'objectif du projet est de construire un nouveau réseau dédié à la collecte des eaux usées qui sera raccordé au réseau d'assainissement collectif à destination de la station d'épuration des Buis. Le réseau actuel sera conservé en place pour les eaux pluviales.

Citoyenneté et environnement

Eclairage public: des enjeux importants.

«En France, 9 millions de lampes éclairent villes et campagnes, soit 1260 MW, l'équivalent d'un réacteur nucléaire». (J-L Bal ADEME). C'est énorme, non ? La sobriété énergétique étant centrale aujourd'hui, se pencher sur la question de l'éclairage public semble logique. De nombreuses communes ont déjà diminué leur éclairage public, les retours d'expériences sont aujourd'hui nombreux.

Un enjeu économique.

D'après l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'éclairage public peut représenter plus de 50% des consommations d'électricité d'une commune de moins de 2000 habitants. C'est le cas pour Saint Pierre d'Entremont Savoie (58%). Il est nécessaire de réfléchir à des actions concrètes pour aller vers un éclairage plus juste tenant compte des habitudes des personnes, des saisons. La réduction se fait par l'installation d'ampoules moins puissantes et surtout par l'extinction de l'éclairage quelques heures pendant la nuit. Ce dernier point est le plus efficace en termes de ratio coût/économie générée. Les communes ayant mis ce dispositif en place ont fait des économies allant jusqu'à 30%. Afin de trouver la solution la plus adaptée pour notre commune, l'ASDER (association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables) est prête à nous conseiller, forte de son expérience sur les dispositifs déjà mis en place ailleurs.

Un enjeu écologique

De nombreux scientifiques affirment que l'éclairage nocturne est préjudiciable à la faune et la flore. Elle perturbe les insectes et oiseaux nocturnes et peut conduire à la disparition localisée de certaines espèces. Moins évident mais pourtant bien réel, la pollution lumineuse a aussi un impact sur la flore. Elle modifie les cycles de repos, de développement et donc de floraison des végétaux.

Et le ciel dans tout ça ?

Pour la 6^e année consécutive, "Le jour de la nuit" éteindra des lumières pour laisser place aux étoiles le 20 septembre 2014 afin de sensibiliser la population à la diminution de l'éclairage public superflus ! (<http://www.jourdelanuit.fr/>)

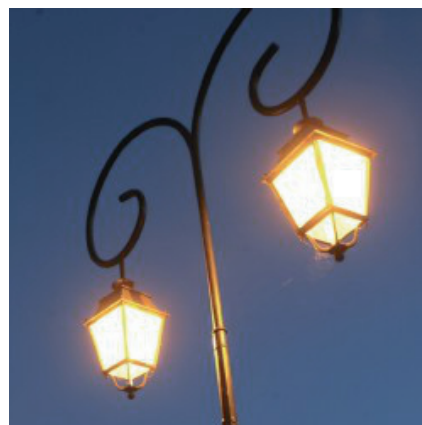
Aucun lien entre éclairage et sécurité.

Dans toutes les communes où l'arrêt de l'éclairage sur une période de la nuit s'est mis en place, la grande crainte des habitants était la sécurité. Tous les chiffres montrent qu'il n'y a aucun lien entre éclairage et sécurité. En effet, 80% des cambriolages ont lieu le jour,

55% ont lieu entre 14h et 17h et 99% des délits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées (données gendarmerie/compagnies d'assurance). Nous pouvons donc être rassurés sur ce point.

A chaque commune, sa spécificité

Même si les retours d'expériences sont nombreux, chaque commune est différente. Il s'agit de s'adapter aux usagers, à leurs déplacements, aux activités économiques, sportives et culturelles. C'est pour cette raison que le thème des prochaines conseils de hameaux sera «l'éclairage public» et comment engager des expérimentations avec les habitants pour le réduire.



L'éclairage public à St Pierre d'Entremont

- 112 points lumineux répartis sur 17 armoires électriques
 - puissance des ampoules de 70 à 125 W
 - allumage et extinction : cellules photoélectriques commandant l'allumage quand la luminosité est faible
 - consommation électrique 53 497 kWh en 2013, sur un total de 82 496 kWh (hors stations d'épuration) soit 65%
 - coût 6 250 € TTC en 2013 sur une facture globale de 10 800 € TTC (hors station d'épuration) soit 58%.
- Pour mémoire, la station d'épuration des Buis consomme 160 000 kWh/an en électricité, ce qui représente 19 500 € TTC.

ETAT CIVIL

DECES

Eugénie CERUTTI est décédée le 23 juin 2014

AGENDA

Conseil Municipal : 25 septembre, 28 octobre, 27 novembre et 18 décembre

Conseils de hameaux :

Les Claret le 5 sept, La Fracette le 4 octobre, St Même le 11 oct, le bourg le 18 oct, Les Bandet le 18 ou 25 octobre.

Collecte pour la banque alimentaire : 28 et 29 novembre. Vous pourrez déposer vos colis à la Mairie, ou directement à l'épicerie SPAR. Les denrées collectées seront rassemblées et livrées à la Banque Alimentaire de Savoie à Chambéry.

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - Permanence du maire le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel** : contact@saintpierredentremont.org